



DIX-HUITIÈME RÉUNION ANNUELLE

Le 6 décembre 2014 à 9 heures
Salle Angèle Brunelle

PROCÈS-VERBAL

Présences :

Conseillères, conseillers :

en personne : C. Gleeson, M. Langevin, A. Lauzon, J. Lorek, M. Lorek, F. Marcotte Roy,
L. Mayer, M. Owca, S. Payeur, J.P. Pelletier

par vidéoconférence : D. Coughlin

Élève-conseillère : B. van Rassel

Administration : S. Mauro, L. Allaire, Y. Bolduc, T. Dechêne, R. Lepage,
C. van Rassel, G. Beauce

Invités : É. St-Arnaud, directrice adjointe, Services éducatifs
C. Brochu, avocate associée et présidente de l'AFNOO
J. Lemay, président de l'AFOCSC
É. Brochu, présidente de de l'AEFO

Absence : D. Pelletier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Lucie Allaire, directrice de l'éducation associée, agit à titre de présidente d'assemblée jusqu'à l'élection d'une présidence. Mme Allaire débute la réunion à 9 heures et présente les invités.

2. CÉLÉBRATION DE PRIÈRE

Mme Allaire invite Mme Édith St-Arnaud, directrice adjointe des Services éducatifs, à animer la célébration de prière.

3. LECTURE DES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS ET APPEL NOMINAL

Mme Allaire procède à l'appel nominal et présente les résultats des élections. À Thunder Bay, Conseillères Gleeson, Langevin et Mayer ainsi que Conseillers Lauzon et D. Pelletier ont été élus. Pour le secteur de Greenstone, Conseillères Marcotte Roy, Owca et Payeur ainsi que Conseiller J.P. Pelletier ont été élus par acclamation. Pour le secteur Supérieur-Nord, Conseiller Lorek et Conseillère Lorek ont été élus. Pour le secteur à l'ouest de Thunder Bay, Conseillère Coughlin a été élue par acclamation.

Résolution n° A-18-01 proposée par Conseiller J.P. Pelletier, appuyée par Conseiller Lorek

***Que le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales consigne l'absence non-
autorisée de Conseiller D. Pelletier à la réunion annuelle tenue le 6 décembre 2014.***

Adoptée

4. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution n° A-18-02 proposée par Conseiller Lorek, appuyée par Conseillère Owca

QUE l'ordre du jour de la 18^e réunion annuelle du Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales tenue le samedi 6 décembre 2014 soit approuvé, tel que présenté.

Adoptée

5. **SERMENT D'ALLÉGEANCE DES MEMBRES ÉLUS**

Mme Allaire présente Chantal Brochu, avocate associée et présidente de l'AFNOO, pour mener l'assermentation. Les membres élus prêtent serment et signent leur déclaration en vertu de l'article 209 (1) de la *Loi sur l'éducation*.

6. **NOMINATION DE SCRUTATEURS**

Résolution n° A-18-03 proposée par Conseillère Payeur, appuyée par Conseillère Langevin

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales nomme Yvon Bolduc et Roger Lepage comme scrutateurs aux élections à la présidence et à la vice-présidence du Conseil.

Adoptée

7. **ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE**

Mme Allaire ouvre les nominations à la présidence.

Conseillère Gleeson propose et Conseillère Lorek appuie la nomination de Conseillère Payeur. Après trois appels, les nominations sont closes.

Conseillère Payeur accepte la nomination et est élue par acclamation au poste de présidente.

Résolution n° A-18-04 proposée par Conseillère Gleeson, appuyée par Conseillère Lorek

QUE Conseillère Payeur occupe le siège de la présidence.

Adoptée

8. **MOT DE LA PRÉSIDENTE ÉLUE**

Conseillère Payeur est très fière de la confiance que les conseillères et les conseillers lui accordent. Elle indique que c'est un honneur de servir au sein d'un conseil porteur d'une mission et d'une vision qui place toujours l'enfant au premier plan.

9. **ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENTE**

La présidente, Conseillère Payeur, ouvre les nominations à la vice-présidence.

Conseillère Owca propose et Conseillère Mayer appuie la nomination de Conseillère Gleeson. Après trois appels, les nominations sont closes. Conseillère Gleeson accepte la nomination. Les conseillères et conseillers procèdent au vote et Conseillère Gleeson est élue par acclamation au poste de vice-présidente.

Résolution n° A-18-05 proposée par Conseillère Owca, appuyée par Conseillère Mayer

QUE Conseillère Gleeson occupe le siège de la vice-présidence.

Adoptée

10. **MOT DE LA VICE-PRÉSIDENTE ÉLUE**

Conseillère Gleeson remercie les conseillères et les conseillers pour leur appuie. Elle indique que c'est un honneur de poursuivre son engagement auprès d'un conseil où les enfants sont toujours la priorité. Elle se dit prête à soutenir la présidente dans toutes ses fonctions.

11. ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE L'AFOCSC

M. Jean Lemay, président de l'Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques, félicite les conseillers et conseillères pour leur engagement. Il résume le mandat de l'association et l'importance de bien représenter l'éducation catholique de langue française ainsi que l'importance du développement de la vie franco-ontarienne. Il souligne son respect pour l'autonomie des conseils et la nécessité de partager les meilleures pratiques.

12. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 17^E RÉUNION ANNUELLE TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2013

Résolution n° A-18-06 proposée par Conseillère Marcotte Roy, appuyée par Conseillère Gleeson

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales adopte le procès-verbal de la 17^e réunion annuelle tenue le 14 décembre 2013, tel que présenté.

Adoptée

13. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Néant.

14. CONSTITUTION DES COMITÉS

Résolution n° A-18-07 proposée par Conseiller J.P. Pelletier, appuyée par Conseillère Langevin

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales confirme la participation des conseillères et des conseillers à titre de délégués ou de membres des comités permanents ou ad hoc du Conseil :

Comité consultatif pour l'enfance en difficulté :

Conseiller Lorek, Conseillères Marcotte Roy et Payeur et à titre de substitut, Conseillère Langevin

Comité des politiques :

Conseillère Langevin, Marcotte Roy, Owca, Payeur et Conseiller Lorek

Comité des ressources humaines et des négociations :

Conseillères Coughlin, Gleeson, Owca, Payeur et Conseiller J.P. Pelletier

Comité des finances :

Conseillères Coughlin, Langevin et Owca

Comité de vérification :

Conseillères Gleeson, Payeur, Conseiller J.P. Pelletier et à titre de substitut, conseillère Marcotte Roy

Comité directeur sur l'accessibilité :

Conseillère Gleeson

Comité de la participation des parents :

Conseillère Mayer

Comité pour l'apprentissage parallèle dirigé :

Conseillère Mayer

Comité d'audience pour suspension ou renvoi :

Le comité d'audience pour suspension ou renvoi est composé de la présidence du Conseil, la présidence du comité consultatif pour l'enfance en difficulté et d'un conseiller local.

Student Transportation Consortium of Thunder Bay :

Conseillère Gleeson

14. CONSTITUTION DES COMITÉS (suite)

Consortium de transport à l'ouest :
Conseillère Coughlin

Conseil d'administration de l'Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques :

La présidence et la vice-présidence siègent automatiquement au conseil d'administration de l'Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques à titre de délégué et de substitut respectivement.

Thunder Bay Diocesan Catholic School Trustees' Association :
Conseillère Gleeson

Adoptée

15. SERVICES BANCAIRES

Résolution n° A-18-08 proposée par Conseillère Owca, appuyée par Conseiller Lorek

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales transige avec la Banque Royale du Canada, succursale de Thunder Bay, pour toutes ses transactions bancaires, et ce, jusqu'à avis contraire.

Adoptée

16. SÉLECTION D'UNE FIRME DE VÉRIFICATEURS

Résolution n° A-18-09 proposée par Conseillère Langevin, appuyée par Conseiller Lorek

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales retienne les services de la firme de vérificateurs Grant Thornton pour faire la vérification de ses états financiers pour l'exercice 2014-2015.

Adoptée

17. AUTORISATION D'EMPRUNT POUR L'ANNÉE FISCALE 2014-2015

Résolution n° A-18-10 proposée par Conseillère Gleeson, appuyée par Conseillère Owca

QU'AUX fins précitées, le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales puisse emprunter la somme de 800 000 \$ de la Banque Royale du Canada (ci-après nommée « la banque ») pour l'année fiscale 2014-2015 et accumulant de l'intérêt à raison du taux préférentiel en cours, tant après qu'avant échéance, manquement et discrétion, les intérêts sur l'intérêt échu s'accumulent au même taux que celui du capital.

La direction de l'éducation et secrétaire-trésorière et la direction du Service des finances du Conseil sont par la présente autorisées et se voient conférer plein pouvoir par le Conseil pour agir en son nom pour contracter des billets à ordre jugés nécessaires et y apposer le sceau corporatif du Conseil.

Les signataires du Conseil sont, par la présente, autorisés et se voient assigner de déposer en guise de paiement :

- **une partie ou la totalité des sommes empruntées précitées ainsi que les intérêts associés, une partie ou la totalité des revenus actuels du Conseil (perçus ou reçus) ;**
- **une partie ou la totalité des sommes supplémentaires pouvant être légalement affectées à cette fin.**

La présente résolution ordonne qu'au moment de la signature de l'emprunt, les signataires du Conseil remettent à ladite banque, un état de comptes démontrant le montant des revenus prévu pour l'année en cours des sommes à percevoir ou, lorsque les estimations de l'année en cours n'ont pas encore été adoptées, d'établir un relevé

17. AUTORISATION D'EMPRUNT POUR L'ANNÉE FISCALE 2014-2015 (suite)

indiquant les revenus du Conseil tels qu'inscrits dans les prévisions budgétaires adoptées l'année antérieure ainsi que le montant des revenus perçus jusqu'à date pour l'année en cours et pas encore remboursés (Article 217 de la Loi sur l'éducation).

En vertu de la présente résolution, la banque sera tenue de prouver que les emprunts autorisés ont servi aux fins précitées. Elle peut, en outre, utiliser la présente résolution (clause 4) et toute déclaration de la trésorière comme preuves attestant la validité de l'autorisation de l'emprunt et la véracité des faits qui y sont consignés.

Adoptée

18. RAPPORT ANNUEL 2013-2014

Mme Allaire présente le rapport annuel pour l'année 2013-2014 et indique qu'il est affiché sur le site Internet du Conseil.

Résolution n° A-18-11 proposée par Conseillère Mayer, appuyée par Conseillère Gleeson

QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales reçoive le Rapport annuel 2013-2014 de la directrice de l'éducation.

Adoptée

19. QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Néant.

20. LEVÉE DE LA SÉANCE ET PRIÈRE DE CLÔTURE

Résolution n° A-18-12 proposée par Conseiller Lorek, appuyée par Conseillère Langevin

QUE la séance de la 18^e réunion annuelle du Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales, tenue le 6 décembre 2014, soit levée à 10 h 05

Adoptée



Sylvie Payeur
Présidente

/gb



Lucie Allaire
Directrice de l'éducation